

14 septembre 2020

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 octobre 2019: «Pour le respect des activités bénévoles des commissaires des cuisines scolaires du quartier Saint-Gervais, au service des enfants de la ville de Genève».**

**Rapport de M. Didier Lyon.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 octobre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 25 novembre 2019, le 20 janvier et le 9 mars 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 25 novembre 2019**

*Audition de M. Hämmerli, représentant des pétitionnaires, accompagné de MM. Traversa, Dominicé et Villy*

M. Hämmerli remercie le président et les commissaires de bien vouloir le recevoir aujourd'hui au sujet de la pétition P-409. Il donne ensuite lecture de la déclaration suivante:

«En vous remerciant d'avoir fait droit à notre demande d'être entendus, je tiens d'emblée à vous rappeler que les commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais ont fait l'objet d'accusations totalement infondées de racisme envers les enfants et de sexisme à l'endroit du personnel féminin de la part du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), relayées de manière incompréhensible par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) en la personne de son directeur. Ces accusations constituent ni plus ni moins une grave atteinte à l'honneur et à la réputation morale des commissaires et relèvent de la diffamation, sanctionnée par l'article 173 du Code pénal suisse (CPS), voire de la pure calomnie (174 CPS).

»S'appuyant sur leurs statuts et la convention signée avec le GIAP, les cuisines scolaires de Saint-Gervais soulignent que s'il surgit un différend avec le GIAP, celui-ci doit prioritairement être résolu entre eux. Or, en l'espèce, force est de constater que c'est le DCSS qui nous a suspendus sans respecter le droit d'être entendu et en l'absence de toute preuve, soit manifestement sur la base de pures inventions. Il aura fallu que la *Tribune de Genève* interpelle le Service des

écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et pose un certain nombre de questions dérangeantes pour que l'attitude des fonctionnaires de la Ville se modifie tant soit peu sans toutefois que ces derniers puissent justifier à l'endroit de notre conseil, M<sup>e</sup> Patrick Malek-Ashgar, avocat et professeur de droit, leur décision de suspension et plus grave encore dans l'incapacité d'objectiver les accusations portées à leur connaissance et qu'ils ne s'étaient même pas donné la peine de vérifier. Ancien cadre supérieur de l'Etat de Genève, ancien membre du Pouvoir judiciaire, commissaire non rétribué et défrayé des cuisines scolaires de Saint-Gervais, j'ai été, ainsi que l'ensemble de mes camarades, suspendu de toute activité le 15 avril dernier jusqu'à la rentrée scolaire du 26 août 2019. Selon la jurisprudence de la Cour des comptes (CdC), les communes ont le devoir d'agir en respectant les principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement et aussi et surtout d'interdire tout arbitraire. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville de Genève, en l'occurrence, a grossièrement violé ces principes, raison pour laquelle j'ai été conduit à m'adresser au Conseil municipal, autorité de surveillance de l'administration municipale à teneur de la législation et partant garant du respect de l'Etat de droit par les personnes détentrices de la puissance publique. Invités à l'assemblée générale ordinaire des cuisines scolaires de Saint-Gervais du jeudi 26 septembre 2019, tant le directeur du département que la cheffe du ECO ont refusé de présenter leurs regrets, à défaut d'excuses, pour le préjudice subi et consécutif aux accusations calomnieuses du GIAP et admises coupablement par la Ville. En conclusion, les cuisines scolaires de Saint-Gervais attendent de la Ville, grâce à votre intervention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que celle-ci reconnaisse ses torts et rétablisse les commissaires dans leur honneur en exprimant ses regrets et excuses.»

Il précise ensuite que M. Traversa a participé à toutes les séances, notant qu'à aucun moment on ne lui a signalé les raisons d'une telle convocation, et relevant qu'il ignorait même l'identité d'une des personnes qui participaient à ces séances. Indiquant avoir par ailleurs d'excellents rapports avec M<sup>me</sup> Alder, conseillère administrative, il observe qu'en l'espèce il aurait été attendu que l'on justifie ces convocations et qu'on laisse un laps de temps aux intéressés pour se défendre, et aurait été préférable qu'il soit signifié clairement que la Ville avait l'intention de cesser ses relations avec les cuisines scolaires. Il signale en outre qu'à la réception de la suspension précitée, il a pu s'entretenir avec des amis, anciens maires de la Ville qui ont dirigé le DCSS, et qui ont été sévères avec les fonctionnaires dont elle émanait. Il conclut enfin, rappelant que les accusations qui leur ont été faites sont absolument infondées.

M. Traversa ajoute qu'à chaque convocation il demandait à pouvoir défendre les commissaires, et a réclamé plusieurs fois par courrier à ce que lui soient communiqués les noms des personnes soupçonnées de comportements racistes et sexistes dans les cuisines scolaires, pour que celles-ci puissent être sanctionnées, si les faits étaient avérés. Il relève que cela n'a jamais été fait, et

note que dans le cas où la Ville et le GIAP seraient allés trop vite en besogne, il conviendrait de s'excuser par écrit, ne serait-ce que pour atténuer les velléités de certains commissaires à porter plainte. Il indique avoir écrit à M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer, pour leur signifier qu'il n'était pas du tout d'accord avec leur manière de faire, et qu'il était outré du traitement réservé en bloc aux commissaires des cuisines scolaires.

Il rappelle comment les deux personnes précitées ignoraient ses objections, voire ricanaient en les entendant. Il déplore ensuite qu'avant d'en arriver là, M. Diserens ne soit pas simplement allé parler avec le directeur des cuisines scolaires. Il donne ensuite lecture d'un courrier qui lui a été adressé par M. Vallat après la réintégration des commissaires, où celui-ci explique que cette affaire est le fruit d'un malentendu, et qu'il n'avait jamais pensé que tous les commissaires avaient eu des comportements sexistes et racistes. Il répète que la seule demande qui a été formulée par lui-même et ses collègues est que leur soit communiqué le nom des personnes visées, ainsi que le ou les moments où ils n'auraient pas fait montre de comportements adéquats, afin de ne plus faire appel à leurs services, et relève qu'à aucun moment le GIAP n'a fourni de tels renseignements, observant que cela les fait un peu rester sur leur faim. Il déclare enfin qu'étant appelé personnellement à diriger bientôt une association de rugby, il ne voudrait pas qu'on soit en mesure de se baser sur cette affaire pour lui prêter des comportements sexistes ou racistes.

M. Dominicé ajoute qu'il s'est pour sa part senti sali par cette histoire, relevant que ses enfants et ses petits-enfants étaient choqués d'apprendre qu'on lui prêtait de tels comportements. Il dit vouloir que son honneur soit rétabli, et demande justice.

M. Villy déplore que la partie adverse ne soit pas là ce soir pour répondre à leurs remarques. Faisant état de ses quarante-quatre ans de services en tant que commissaire des cuisines, et de sa carrière précédente comme juriste, il déclare que dans cette affaire l'Etat de droit a été bafoué, et estime qu'il est déplorable que les autorités aient fait fi ou aient méconnu le droit d'être entendu et le droit de recours. Il dit attendre des excuses formelles de la part de la Ville de Genève et du GIAP, et déclare qu'il est inacceptable que lui et ses collègues aient été traités par ces instances d'une telle manière. Il indique qu'il convient de sanctionner des commissaires si certains d'entre eux posent problème, mais déclare qu'il est inacceptable de jeter l'opprobre sur tous comme cela a été fait. Il indique par conséquent que s'il ne reçoit pas de réponse ni d'excuses d'ici le 31 décembre, il se réserve le droit de porter plainte contre M. Diserens. Il explique ensuite qu'il n'a jamais eu de querelle pareille dans toute sa carrière, relevant que cela est d'autant plus triste que l'on s'en prend ici à des bénévoles, qui payent leurs repas et servent les enfants dignement et proprement. Il déclare en ce sens plus généralement que les bénévoles mériteraient plus de considération de la part de

la Ville de Genève, étant donné que sans eux certaines activités ne pourraient tout simplement pas avoir lieu, et de citer en exemple les cuisines scolaires, les camps de vacances et les activités sportives. Il relève ensuite dans le cas précis la tendance du GIAP à vouloir progressivement fonctionnariser les cuisines scolaires, et rappelle, face à cette tendance, l'esprit qui a été à l'origine de la création des cuisines scolaires, notant que celle-ci a été le fait de donateurs et de bénévoles. Il explique enfin avoir donné sa démission de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais pour protester contre le traitement arbitraire précité, mais indique qu'il est resté membre de l'Association des commissaires des cuisines scolaires elle-même.

Le président remercie les auditionnés pour leur présentation, puis ouvre le tour des questions.

Un commissaire dit sa grande surprise face au comportement de la Ville de Genève, qui semble avoir pris prétexte des plaintes du GIAP pour suspendre l'activité des commissaires, et estime que lorsque l'on suspend un collaborateur, en plus bénévole, le minimum est de fournir à l'intéressé un résumé des faits pour qu'il puisse se défendre et non de le renvoyer manu militari. Il demande en ce sens s'il est exact que les commissaires ont été suspendus sans recevoir de justification.

M. Traversa le confirme, expliquant qu'ils ont été suspendus, et n'ont reçu de motif qu'après cette suspension.

Un commissaire, relevant la nature en plus assez floue du motif, demande si l'on a pu s'entretenir avec les personnes qui se sentaient discriminées, et ajoute qu'en tout état de cause la manière dont un employé de la qualité de la Ville de Genève a procédé est aberrante.

M. Hämmerli rappelle tout d'abord avoir demandé la ou les noms de la ou des personne-s visée-s, ainsi que la date, l'heure et le lieu où les faits se seraient produits, expliquant que celui ou ceux qui se serai-en-t rendu-s coupable-s des faits reprochés, serai-en-t le cas échéant facilement identifiable-s du fait que les dates sont réparties à l'avance et que tous les noms apparaissent donc sur le calendrier. Il note que cela permettrait de demander à l'un ou l'autre ce qui s'est passé à ce moment-là, et le cas échéant de prendre des mesures. Il rappelle une nouvelle fois que ni le GIAP ni la Ville n'ont répondu à leurs questions, se bornant pour les premiers à rappeler que leur mission était d'accompagner les enfants en dehors du cadre scolaire, mais note que cela a changé lorsque l'Association des commissaires leur a fait envoyer une lettre par leur avocat. Il déclare que les fonctionnaires de la Ville n'auraient jamais pensé que leur décision prise hâtivement provoquerait une telle réaction. Il en appelle ensuite aux conseillers municipaux, qui une fois par an tiennent le couteau par le manche, lors du vote du budget alloué notamment au GIAP, expliquant qu'à l'heure actuelle

personne ne contrôle vraiment cet organisme. Il observe enfin qu'il est notamment problématique qu'il n'y ait pas de distance entre les fonctionnaires de la Ville et le directeur du GIAP, et que cette proximité a été régulièrement perçue dans les réunions auxquelles les commissaires ont pu participer avec ces deux instances.

Le président s'étonne du traitement réservé aux bénévoles, et note que leur rôle est fondamental dans les cuisines scolaires, qui ont connu ces dernières années une augmentation de plus de 40% de leur taux de fréquentation par les enfants, tandis que les effectifs du DCSS n'ont pour leur part que très peu augmenté. Il demande ensuite aux auditionnés s'ils contribuent aussi financièrement aux dépenses des cuisines scolaires.

M. Traversa répond par la positive, et précise que cela passe notamment via le paiement de leur cotisation annuelle, qui permet de financer leurs propres repas et d'offrir, aussi bien à Pâques qu'à Noël, des cadeaux pour les enfants.

M. Hämmerli rappelle que les cuisines scolaires sont une création radicale du XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque où les pouvoirs publics n'avaient cure de cela.

Un commissaire dit avoir bien entendu le sentiment des intervenants, mais déclare vouloir en savoir davantage sur le fonctionnement du dispositif des cuisines scolaires. Il demande s'il est exact qu'une centaine de commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais exercent leur activité en Ville de Genève.

M. Traversa répond qu'ils sont à l'heure actuelle nonante, précisant que ce nombre est en diminution, car beaucoup d'anciens, dégoûtés par la procédure, songent à partir, lorsqu'ils ne l'ont pas déjà fait.

Un commissaire demande comment ces 90 commissaires se partagent le travail, et quelles sont précisément leurs tâches.

M. Hämmerli répond que les commissaires sont engagés du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi. Il explique à titre d'exemple faire partie avec son épouse de l'équipe qui vient tous les trois lundis, et qui est chargée comme les autres équipes de dresser la table, de couper le pain et de remplir les carafes d'eau, et enfin de servir la nourriture aux enfants sous les instructions des animatrices du GIAP, avec des produits que les commissaires auront au préalable sélectionnés. Il relève à ce titre que ces animatrices font plus ou moins bien leur travail, évoquant le fait que l'une d'entre elles s'était insurgée car l'on avait servi du porc à un enfant qui n'en voulait pas, mais explique que l'enfant n'avait en l'occurrence rien exprimé de ses préférences, et note que l'animatrice en question avait eu tort de ne pas lire le menu au préalable.

Un commissaire demande de combien de commissaires est formée une équipe.

M. Traversa répond qu'une équipe se compose de quatre à six personnes.

M. Hämmerli note que depuis leur réintégration les commissaires doivent gérer deux services, et non un comme c'était le cas auparavant. Il note ensuite que certains ont ressenti la nécessité nouvelle de délivrer un casier judiciaire S comme une chicane supplémentaire, ainsi des commissaires des Cropettes qui ont démissionné en bloc. Il explique que les maux ont débuté pour eux sous M. Tornare, qui a commencé à renvoyer des commissaires et a voulu professionnaliser le fonctionnement des cuisines scolaires, constatant que celle-ci coûterait très cher au contribuable si elle était menée jusqu'au bout. Revenant sur la question du casier S, il relève qu'il ne fait pas particulièrement de sens de le demander pour des gens qui ne font que servir la nourriture et ne sont pas en contact rapproché avec les enfants, et ce d'autant plus qu'une telle demande n'intervient pas pour les accompagnateurs de la fête des écoles. Il déclare que si cette demande de casier judiciaire lui a en effet paru être une chicane, lui et son épouse, ainsi que beaucoup d'autres commissaires, l'ont fourni aux autorités.

M. Traversa note que cette demande de casier fait tout de même suite à une accumulation de différents éléments contraignants, et note qu'il est surprenant d'être traité tout d'abord de sexiste et de raciste, avant de devoir fournir un casier. Il relève que cela est d'autant plus dommage que cette demande a été transmise sans aucune forme de politesse, et indique que certains anciens s'en sont sentis vexés, car ils voyaient dans cette demande une forme d'amalgame avec les accusations précédentes.

Un commissaire demande s'il est exact que l'activité des 90 commissaires a été suspendue du jour au lendemain.

M. Traversa répond par la positive.

Un commissaire demande si les commissaires aux cuisines collaborent depuis longtemps avec le GIAP.

M. Traversa répond par la positive, expliquant que cet organisme souhaite prendre de plus en plus d'ampleur. Il explique ainsi qu'ils se sentent marginalisés face à la forte entente qui règne entre la Ville et cet organisme, qui peut lui exiger continuellement plus de moyens de sa part.

Un commissaire demande s'il est possible que, sur un nombre aussi élevé de commissaires, un ou deux parmi eux se soient laissés aller à des comportements ou propos qui leur sont reprochés.

M. Traversa répond que cela n'est pas du tout impossible. Il relève par exemple que dans la promiscuité, un regard en passant pourrait être jugé par un observateur comme peu adéquat. Il note à ce titre que les commissaires ont été espionnés pendant des semaines depuis leur réintégration pour observer leur comportement relativement à ces questions.

Un commissaire relève que la pétition évoque aussi le Grand Conseil, et demande ce qu'il en est.

M. Hämmerli répond qu'elle n'a pas été envoyée au Grand Conseil, étant donné qu'elle concerne avant tout la Ville de Genève. Il explique que si celle-ci souhaite voir la fin des cuisines scolaires telles qu'elles ont existé et existent actuellement, elle ferait mieux de le dire franchement, plutôt que de tenter de décourager les commissaires bénévoles. En venant au GIAP, il estime qu'il est pour le moins gênant que M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer soient fonctionnaires de la Ville de Genève, alors que M<sup>me</sup> Alder elle-même est membre du comité du GIAP. Il déclare qu'aussi bien M. Vallat que M<sup>me</sup> Widmer devraient dans le cas présent se retirer vu le conflit d'intérêt dont peuvent être entachées leurs décisions. Il indique avoir par ailleurs eu des mots avec M<sup>me</sup> Widmer dans cette même salle, et relève que celle-ci n'est pas souvent courtoise avec les gens.

Une commissaire demande si à l'heure actuelle les cuisines scolaires de Saint-Gervais fonctionnent de nouveau normalement, ou si les commissaires sont désormais considérés comme des parias.

M. Hämmerli répond que leur activité a pu reprendre normalement à la rentrée, et qu'ils doivent désormais porter un badge indiquant leur nom. Il note en ce sens qu'il est dommage qu'il n'en aille pas de même pour les employés du GIAP. Il fait ensuite état du comportement déplorable de certains enfants, qui gaspillent leur nourriture et font du brouhaha pendant tout le repas. Il relève néanmoins le rôle fondamental de ce repas pour certains d'entre eux, qui sera parfois le seul repas de la journée.

M. Traversa ajoute que les commissaires ne demandent qu'un peu de politesse de la part des enfants. Il estime pour sa part que la marche du travail a été rendue compliquée récemment par l'introduction d'un repas supplémentaire à servir, comme il a été fait mention précédemment, introduction dont il explique qu'elle a nécessité d'engager du personnel supplémentaire, payé de leur poche. Il rappelle que certains commissaires ont arrêté au vu de ces nouvelles conditions, et note qu'il est compliqué pour eux de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions, tant qu'ils n'auront pas été rétablis dans leur honneur.

M. Hämmerli cite l'exemple d'un ancien haut-fonctionnaire de la Ville âgé de 80 ans qui a souhaité partir suite à l'introduction du deuxième service, qui lui demandait trop d'énergie, et suite à cette demande de casier judiciaire qui l'avait heurté.

M. Traversa indique que s'il existe une organisation efficace chez les commissaires, elle se heurte parfois à une organisation qui reflète une autre mentalité du côté du GIAP, avec un organigramme précis dont les employés doivent suivre à la lettre les directives, ni plus ni moins.

Une commissaire demande combien de temps mettent les enfants pour manger.

M. Villy répond qu'ils sont divisés en deux groupes, chacun ayant 45 minutes à disposition pour manger.

Une commissaire demande combien sur les 90 commissaires ont repris leur activité.

M. Traversa répond qu'en tout cas une quinzaine d'entre eux ont démissionné, dont des anciens qui ne comprennent pas bien ce qu'on leur veut. Il relève que, pour sa part, étant jeune et ayant l'énergie de résister dans la situation actuelle, il estime qu'elle n'en est pas moins très peu gratifiante.

Une commissaire demande s'il ne serait pas bienvenu de reprendre le contact avec le GIAP ou M<sup>me</sup> Alder.

M. Hämmerli répond que récemment ils sont venus à leur assemblée pour leur expliquer ce qu'était le GIAP, et M. Vallat a dit aux commissaires qu'ils étaient essentiels sans pour autant exprimer ses regrets, ce que tous attendent.

M. Traversa ajoute que M<sup>me</sup> Widmer leur a même dit clairement qu'ils ne recevraient aucun document d'excuses.

Une commissaire indique que la commission sociale de la Ville a pu visiter deux cuisines scolaires, et précise que les conseillers municipaux ont été impressionnés à ces occasions par le nombre d'enfants qui augmente chaque année. Elle demande aux auditionnés comment ils ressentent cette hausse, et s'ils se sentent accompagnés dans cette situation.

M. Villy rappelle qu'à l'époque les cuisines scolaires n'avaient vocation à être utilisées que par les enfants dans le besoin, alors qu'aujourd'hui il s'agit plutôt d'un phénomène social qui va bien au-delà de ces seuls enfants dans le besoin, et qui est aussi utilisé pour que les enfants puissent socialiser en dehors des cours. Il relève à ce propos que le rôle des animatrices du GIAP devrait consister, selon leur cahier des charges, à déjeuner avec les enfants pour leur expliquer ce qu'ils mangent, et note que ce n'est presque jamais le cas, et qu'elles passent le plus souvent leurs repas à manger entre elles. Notant le brouhaha constant qui règne souvent dans les moments du repas, il explique qu'il a réussi à insister pour obtenir des moments de silence durant celui-ci, relevant que le GIAP n'était pas trop enclin à faire de l'ordre là-dedans. Il explique enfin que pour éviter la surfréquentation de l'endroit, il serait peut-être bien comme dans les crèches de faire payer les parents au pourcentage de leurs revenus, relevant qu'à l'heure actuelle tous les enfants payent 6 francs sur les 8 francs que coûte le repas. Il déclare que les cuisines scolaires sont labellisées Fourchette verte et qu'une grande attention est prêtée à ce que les enfants mangent.

M. Hämmerli ajoute que les cantines scolaires de Saint-Gervais sont largement au-dessus des normes du label Genève Région - Terre Avenir (GRTA).

Un commissaire, expliquant aux auditionnés qu'il serait nécessaire que la commission puisse entendre aussi bien M<sup>me</sup> Alder que le GIAP avant de se prononcer sur la pétition, leur demande s'ils peuvent attendre un peu avant ce moment, et s'ils ont un délai plus ou moins long pour ce faire.

M. Traversa note qu'ils n'ont pas particulièrement d'attente concernant les délais, estimant que la situation a déjà trop duré, et qu'ils souhaitent être rétablis au plus vite dans leur honneur.

M. Villy ajoute que le plus vite serait le mieux. Il déclare que lui-même et ses collègues ont le droit d'avoir des excuses, ou du moins que soient exprimés des regrets à leur égard. Il annonce que si satisfaction n'est pas obtenue sur cette question, ils se réservent le droit de demander à M<sup>me</sup> Alder que soient prononcés des blâmes contre certains fonctionnaires.

M. Hämmerli dit son refus de discuter avec le GIAP, expliquant qu'il a accusé les commissaires sans preuve et qu'il a refusé de leur donner le moindre élément durant cette affaire. Indiquant que tout ce que souhaitent les commissaires c'est être rétablis dans leur honnêteté, il observe que les conseillers municipaux ont les moyens de contraindre le Conseil administratif à leur présenter des excuses pour le tort moral infligé. Pour ce qui est du travail de bénévoles qu'ils effectuent pour les enfants, il indique qu'ils continueront à l'accomplir, et que cela n'est pas remis en cause par la situation.

M. Traversa relève qu'à l'heure actuelle la marche du travail est pénible, car les commissaires ne parlent que de cela entre eux, aussi explique-t-il son souhait à ce que l'on puisse vite tourner la page dans les meilleures conditions et passer à autre chose.

Un commissaire demande confirmation du fait que les cuisines scolaires de Saint-Gervais ont une centaine d'enfants à charge.

M. Villy répond que c'est approximativement cela.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils peuvent en dire plus sur le fonctionnement du GIAP.

M. Traversa répond que l'article de la *Tribune de Genève* rapportant la démission des commissaires des cuisines scolaires des Crottes l'explique bien.

Le président remercie les auditionnés et leur indique qu'il leur transmettra des informations quant au suivi de cette pétition. Il demande ensuite aux conseillers municipaux la suite qu'ils souhaitent lui donner.

### *Discussion et vote*

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien suggère qu'il serait bon d'auditionner M<sup>me</sup> Alder, ainsi que, pourquoi pas, M<sup>me</sup> Widmer et M. Vallat.

Un commissaire du Parti socialiste soutient l'audition de M<sup>me</sup> Alder, constatant que c'est là un minimum absolu.

Le président relève que M<sup>me</sup> Alder a plutôt été épargnée par les pétitionnaires, et qu'il serait dès lors préférable d'auditionner M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer.

Une commissaire des Verts annonce que son groupe soutiendra l'audition des trois.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit que telle sera aussi la position de son groupe.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il serait préférable d'auditionner M<sup>me</sup> Alder seule, expliquant que cela lui donnerait une plus grande liberté de parole et que la commission serait plus à l'aise pour lui demander certains éclaircissements. Elle précise que si elle-même fait le choix de venir accompagnée de M. Vallat et de M<sup>me</sup> Widmer ce serait autre chose que de la forcer à s'en entourer.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens, estimant qu'il faut dans tous les cas l'auditionner en premier.

Le président propose donc de soumettre au vote l'audition de M<sup>me</sup> Alder, accompagnée si elle le souhaite de M. Vallat et de M<sup>me</sup> Widmer. Il précise que si M<sup>me</sup> Alder renvoie la commission vers M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer, une audition pourra être organisée ultérieurement à la sienne, si nécessaire, en complément.

### *Vote*

Par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG), la commission accepte à l'unanimité l'audition de M<sup>me</sup> Alder dans le cadre de la pétition P-409.

### **Séance du 20 janvier 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), de M. Nicolas Diserens, directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), et de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS*

M<sup>me</sup> Alder indique tout d'abord que la pétition renvoie à une série d'incidents qui avait conduit au printemps dernier son département à demander l'arrêt

temporaire des activités bénévoles accomplies par les commissaires des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais. Elle précise que les mesures prises ont permis de régler le problème identifié et que la prestation se déroule depuis lors à la satisfaction des parties prenantes. Elle note que cette décision de suspension a été très mal vécue par certains bénévoles, constatant qu'il est rare que des décisions administratives suscitent des remarques et des réactions avec une telle acrimonie. Elle note à ce titre que des collaborateurs de la Ville et du GIAP ont alors été pris à partie en public, relevant que cela est inacceptable.

Elle explique ensuite avoir estimé qu'il était utile qu'elle s'entoure des hauts-fonctionnaires les plus au fait du dossier afin de pouvoir recontextualiser au mieux cette affaire. Elle indique tout d'abord qu'il convient de revenir sur l'historique des associations de cuisines scolaires en Ville de Genève, précisant que leur création remonte aux années 1880. Elle explique que des associations philanthropiques organisaient la distribution de repas aux enfants nécessiteux des écoles des quartiers populaires comme Saint-Gervais et Plainpalais. Elle relève que cette organisation traditionnelle est quelque peu remise en question depuis une vingtaine d'années, du fait du changement de comportement des familles, qui sont de plus en plus nombreuses à inscrire leurs enfants aux repas de midi des écoles. Ainsi, la prestation de repas scolaire, qui a eu pendant des décennies un caractère social, est devenue avec le temps une prestation accessible de droit à tous les enfants, ce qui est unique en Suisse. Elle note à ce titre le jalon franchi en 2010, lorsque le peuple genevois a voté en faveur de l'initiative sur l'accueil à journée continue, principe qui figure désormais dans la nouvelle Constitution genevoise. L'article constitutionnel prévoit l'accueil à journée continue pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Pour le degré primaire, l'accueil parascolaire déjà bien développé par les communes, à midi et après 16 h, s'est encore renforcé. La loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) concrétise l'article constitutionnel. Elle précise que cet accueil offre une prise en charge collective aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité, en contribuant à son développement harmonieux. A ce titre, l'accueil de midi joue un rôle de prévention et d'intégration et a une mission éducative complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires.

M<sup>me</sup> Alder indique que la loi pose le principe d'un accueil universel: tous les enfants, inscrits par leurs parents dans les délais prescrits, accèdent aux activités parascolaires, dont le repas de midi. Dans ce cadre, l'accueil parascolaire des écoliers ainsi que le repas de midi relèvent de la compétence exclusive des communes.

Les communes peuvent déléguer l'encadrement collectif des enfants et l'animation hors temps scolaire au GIAP.

Les communes sont responsables de la prestation des repas de midi qu'elles peuvent confier à des tiers (organismes de droit public, associations privées ou entreprises commerciales).

En Ville de Genève, près de 6000 enfants sont ainsi inscrits à l'accueil parascolaire du midi, soit plus de la moitié des écoliers du degré primaire.

La pause de midi associe en Ville de Genève des acteurs multiples:

- la Ville de Genève, responsable et garante de la prestation, qui met à disposition les locaux (cuisines, réfectoires, locaux sanitaires et techniques);
- le GIAP, qui assure l'encadrement des enfants;
- les associations de cuisines et restaurants scolaires, qui assurent la préparation du repas, sa remise en température, le service aux enfants, ainsi que le nettoyage des lieux, et dans certains cas, comme à Saint Gervais, une association de commissaires bénévoles qui aident au service des repas.

La prestation de repas est organisée entre 11 h 45 et 13 h 15; elle se déroule en deux services, compte tenu du nombre d'enfants inscrits et de la taille des restaurants scolaires. Le moment de midi constitue pour les enfants une pause, dans une journée scolaire qui a débuté entre 8 h pour les plus grands et 9 h pour les plus petits, et se termine souvent à 18 h.

Un récent rapport commandé par la Ville de Genève à la haute école pédagogique de Lausanne a rendu compte des difficultés d'organisation de cette pause de midi.

«La forte croissance de la fréquentation des lieux d'accueil en ville de Genève (plus de 40% depuis 2010) a mis à dure épreuve le dispositif d'accueil et de restauration, aussi bien sur le plan des ressources (locaux, personnel, rythmes de travail, etc.) qu'en termes de coordination entre les différents acteurs.» Elle indique que c'est dans ce contexte que s'inscrivent les incidents qui ont affecté le restaurant scolaire de Saint Gervais.

M<sup>me</sup> Alder dit que M<sup>me</sup> Widmer va maintenant présenter les éléments de fait et que M. Diserens et M. Vallat s'exprimeront ensuite sur ce sujet.

M<sup>me</sup> Widmer remercie M<sup>me</sup> Alder. L'Association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais produit à ce jour 400 repas quotidiennement, qui sont desservis dans plusieurs restaurants scolaires. Mais eux-mêmes gèrent deux réfectoires, celui du Seujet, et celui de Saint-Gervais, et seul dans celui de Saint-Gervais il y a des commissaires. Il faut savoir qu'il y a une particularité, c'est qu'ils sont structurés autour de deux associations, l'Association des cuisines et restaurants scolaires et l'Association des commissaires.

Formellement pour être membre de l'Association des cuisines il faut être commissaire. Mais pour la Ville, le contact et la référence est l'Association des

cuisines qui quelque part chapeaute quand même les deux associations, et la personne de référence est M. Thorens, qui a été élu président depuis 2011. Une autre particularité de cette association est qu'ils sont organisés autour d'un grand nombre d'équipes. Sur les sept réfectoires où il y a maintenant des commissaires, à Saint-Gervais, d'habitude ils sont organisés autour de quatre équipes: les lundistes, les mardistes, les jeudistes et les vendredistes. Ici, ils sont organisés autour de 15 équipes, ce qui fait que le tournus se fait sur trois semaines, ce qui fait beaucoup de variations, et il est vrai aussi que malgré nos demandes, on n'a jamais eu ni les noms des commissaires ni les noms des personnes qui composaient les équipes. Et il y a des grandes variations dans ces équipes, des fois il y a un commissaire qui viendra, et peut-être une fois dix.

Ce sont des groupes professionnels extrêmement variés les uns des autres. Au niveau de l'histoire M<sup>me</sup> Widmer note que le département n'a pas toujours eu des relations extrêmement faciles avec l'Association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais. D'une part parce que leur organisation est difficile: les commissaires arrivent entre 11 h 30 et 12 h, alors que la prestation commence à 11 h 40-11 h 45. Donc il faut déjà se structurer en fonction de leur heure d'arrivée et leur nombre, vu qu'il peut y avoir de grandes fluctuations. Puis dans un deuxième temps, ils ne faisaient que le premier service, et pour le deuxième service ils se retiraient et ils allaient manger dans le restaurant scolaire, et c'est le GIAP qui prenait le relais. M<sup>me</sup> Widmer ajoute que c'est une complexité pour le GIAP, dont ce n'est pas le rôle de faire le service, et puis les commissaires ne sont pas «staffés». L'enjeu organisationnel revient régulièrement dans les conversations.

Au niveau des faits, en 2008, le département a interpellé l'Association des commissaires, parce que la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) n'était pas payée de manière régulière. Après avoir menacé de cesser la subvention ils étaient intervenus et ils avaient payé la LPP. Toutefois, le département a eu des suspicions, et en 2009, le Conseil administratif déléguait le Contrôle financier (CFI) qui découvrait la situation réelle de l'association, qui était à plus de 130 000 francs d'arriérés assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), LPP, et 70 000 francs aux fournisseurs. Donc, le département a exigé le changement de président, et c'est à ce moment-là que le président a démissionné, et c'est M. Thorens qui a été élu, et pour information le président ancien a été reconnu coupable de gestion déloyale.

En 2015, le GIAP nous signale qu'un commissaire a hurlé sur un enfant et l'a tapé au visage avec un torchon, et que par ailleurs les commissaires consomment de l'alcool en présence des enfants. Donc après de nombreuses réunions et beaucoup d'insistance, l'association a accepté de suspendre provisoirement le commissaire, et a interdit l'alcool à ces commissaires, chose qui n'est pas rentrée tout de suite en vigueur. Mais les parties ont signé une convention qui répartissait au mieux les rôles des uns et des autres.

En 2016, le GIAP nous a signalé qu'un commissaire était venu se soulager dans les WC des petites filles, en présence de huit petites filles, qui choquées sont venues se plaindre à l'animatrice qui a été vers les commissaires qui se sont moqués d'elle et n'ont pas du tout pris en compte cette remarque. Nous avons convoqué l'association et rappelé les règles de fonctionnement et de bonne conduite.

En 2018 un autre commissaire traite un enfant de «stupide», et à nouveau l'animatrice qui s'en plaint se fait dire «mais alors on peut même plus donner notre avis», «de toute façon on fait des histoires à partir de rien».

En 2018, toujours à partir de ça, d'autant plus qu'il y avait eu des commentaires assez négatifs sur l'origine ethnique de l'enfant, nous avons reconvoqué l'Association de commissaires et de cuisines scolaires. La responsable de secteur du GIAP et son adjointe de direction ont été assez choquées après cet entretien, parce qu'il n'y avait aucune prise en compte des faits et une attitude extrêmement agressive de la part des commissaires.

En 2019, le GIAP nous informe que son équipe est mal à l'aise, parce qu'il y a des regards très soutenus et insistants, et des sous-entendus lorsque les animatrices vont chercher leurs tabliers, sur leurs fesses, et qu'elles se sentent mal à l'aise et qu'elles sont en train de changer d'habillement pour ne plus faire face à ce type de comportement. Il nous transmet un rapport confidentiel, qui relève toute une série de comportements difficiles à gérer pour eux, qui sont d'une part liés à l'irrégularité de la présence des commissaires et à leur nombre, les problèmes organisationnels, mais aussi un vocabulaire régulièrement inadéquat à l'égard des enfants et des animatrices, du type «ces races de débiles», «les crépus ça mange avec les doigts».

Les animatrices disent aussi qu'elles n'arrivent pas à parler avec les commissaires, qu'il n'y a pas d'écoute et qu'il y a une sorte de remise en question systématique et une minimisation de tout ce qu'elles disent, et qu'elles ont peur des représailles. A partir de là on a quand même une situation qui est réellement tendue, donc nous avons convoqué l'association, M. Thorens, et le président de l'Association des commissaires, qui lui-même n'est jamais venu parce qu'il était en déplacement, et qui a été remplacé par des collègues. On leur a expliqué que si on les convoquait, c'était d'une part parce que la Ville est garante de la prestation du GIAP et de la prestation des Associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS), et puis parce qu'il n'y a jamais eu de dialogue, quand bien même une convention a été signée, un dialogue constructif n'a jamais pu être établi, et que nous étions dans l'obligation de protéger les équipes du GIAP, à ce stade-là. L'association a réfuté en bloc toutes les accusations ou en tout cas les remarques qui leur étaient faites. Et il y a eu plusieurs rencontres où ils sont venus accompagnés de leur avocat, donc ils ont eu loisir de s'exprimer et de donner leur point de

vue, et ils demandaient, chose qu'on comprenait bien, des précisions sur ce qui leur était reproché. Et on a fait des séances pour leur expliquer vraiment ce qu'il se passait selon nos points de vue.

Alors il est vrai qu'on ne leur a jamais donné de noms, on n'a jamais dit «le 10 juillet X a fait ça», parce que d'une part on n'a pas les noms des commissaires, comme je vous l'ai dit c'est un tournus on n'a pas les noms, et puis ce qu'on essayait surtout de faire comprendre à l'association c'était que c'était un climat par moments, selon certaines équipes, dans le restaurant scolaire, et que ce type de phrases pouvait être entendues, ou que ce type d'ambiance existait, ce n'était pas systématique, ce n'était pas tous, mais que ça existait, et qu'on était face à une situation de malaise réel et de difficulté pour les animatrices de travailler. On leur a demandé de suspendre cette prestation de commissaires, le temps qu'on stabilise la situation.

M<sup>me</sup> Widmer indique qu'il a été demandé que les commissaires ne servent plus les repas le temps qu'on puisse établir la situation. Et M. Thorens, le président de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, a tout de suite dit que la prestation de production et de service de repas serait toujours assurée. Il y a eu vraiment une collaboration immédiate pour garantir la prestation.

Depuis, un certain nombre de choses ont été mises en place: d'abord l'Association des cuisines a entendu la difficulté au niveau organisationnel, et ils ont engagé du personnel pour garantir que, quelle que soit l'organisation et le nombre des commissaires, il y ait toujours un service professionnel qui soit assuré. Donc il y a toujours deux collaborateurs plus les aides de cuisine qui sont là, et puis quand les commissaires sont là, en fonction du nombre ils se répartissent le travail.

Ensuite les commissaires ont accepté de gérer les deux services, et de ne plus faire un seul service, et ils ont aussi accepté de ne plus manger en présence des enfants, d'autant plus qu'on avait besoin de l'espace, et de ne plus boire en présence des enfants. Donc ils mangent quand les enfants sont partis.

Lors de l'assemblée générale de l'association, M<sup>me</sup> Widmer a essayé d'expliquer la position de la Ville et d'en discuter.

L'assemblée générale a été difficile. Les représentants de la Ville ont été pris à partie par certains, et il faut quand même dire que M. Thorens, le président, et plusieurs autres commissaires sont venus s'excuser du comportement de certains.

Pour finir, maintenant on peut dire que la situation n'est pas idéale, parce que tout ça a laissé des traces de part et d'autre, mais l'Association des cuisines a fait un réel effort pour garantir et stabiliser la prestation auprès des enfants, on fait énormément de suivi, avec tous les partenaires de terrain, les animatrices du GIAP, le personnel de cuisine, pour qu'il n'y ait pas de malentendus, se dire les

choses, réguler au plus près du quotidien. Dans l'ensemble la prestation continue et est relativement bonne.

M<sup>me</sup> Alder relève qu'il convient donc de souligner la bonne volonté et le soutien constructif de M. Thorens dans cette affaire, ainsi que de rappeler que les griefs présentés ne concernent de loin pas tous les commissaires. Elle remercie ensuite M. Diserens, précisant qu'en tant que directeur du GIAP, ce dernier a dû gérer ce lourd dossier et le climat de malaise que lui avaient rapporté certaines collaboratrices.

M. Diserens, expliquant s'exprimer ici en tant qu'employeur responsable des conditions de travail dans lesquelles il fait travailler ses collaborateurs, indique que c'est en cette qualité que ses collaboratrices lui ont remonté le sentiment de malaise dont M<sup>me</sup> Widmer a fait état, notant que certaines d'entre elles sont allées jusqu'à évoquer le terme de harcèlement pour décrire leur ressenti face au comportement de certains commissaires à leur égard.

Il explique que c'est à partir de ces témoignages, face à ses obligations d'employeur, qu'une enquête interne a été menée par la Direction des ressources humaines (DRH) du GIAP pour réussir à bien contextualiser les propos des animatrices. Il explique qu'au vu des éléments remontés par les collaboratrices dans le cadre de l'enquête, le GIAP avait décidé de faire remonter ces griefs à l'autorité mandataire, autrement dit à la Ville de Genève. Il explique que les collaboratrices, par peur des représailles, ne souhaitaient pas désigner un ou plusieurs commissaires nommément. Il explique que suite à cela un travail commun a été effectué afin d'améliorer la situation pour que les collaboratrices puissent retrouver des conditions de travail acceptables et ainsi assurer le bon déroulement de la prestation.

Il se dit ensuite surpris par cette pétition qui date du 30 septembre, alors que moult réunions ont eu lieu antérieurement à celle-ci avec les représentants des commissaires pour assainir la situation. S'il indique sentir là des gens blessés par des accusations, il déplore qu'ils utilisent le terme de «diffamation», qui signifierait que le GIAP et la Ville auraient proféré de fausses accusations en toute connaissance de cause.

Il ajoute que si le dialogue et la collaboration quotidienne sont compliqués entre les deux organisations, le degré d'agressivité que certains commissaires ont pu montrer à l'assemblée générale susmentionnée ne concerne heureusement pas tous les commissaires.

Il conclut en espérant que la collaboration puisse s'améliorer significativement, afin que les collaboratrices du GIAP puissent délivrer leur prestation dans les meilleures conditions, rappelant qu'au vu des volumes traités, celles-ci sont déjà fortement sous pression.

M. Vallat explique que, dans l'exercice de ses fonctions, il n'avait jamais eu jusqu'alors l'occasion d'assister à un tel degré d'agressivité de la part d'un groupe de personnes ayant la tâche de délivrer une prestation au nom de la Ville de Genève. Il relève que trois principes ont présidé aux décisions administratives qui furent prises: premièrement la nécessité de délivrer une prestation de qualité aux enfants et secondement que les collaboratrices et collaborateurs du GIAP puissent travailler dans de bonnes conditions; enfin, l'administration a eu le souci de préserver l'intégrité et l'honneur des commissaires qui n'étaient pas en cause dans les comportements susmentionnés et qui, dans leur grande majorité, accomplissent un travail remarquable. Il indique que pour pallier les problèmes et assainir le climat des mesures organisationnelles ont été prises: en premier lieu, l'engagement de personnel pour assurer le service des repas, pour pallier le nombre parfois très variable des commissaires. Il relève que la deuxième mesure prise a été la suspension des commissaires afin que la situation se calme et que l'accueil des enfants à midi puisse se poursuivre dans la sérénité. Et de constater que cette mesure a fonctionné, car les commissaires sont ensuite revenus dans un climat apaisé. Il indique enfin que, troisièmement, il a été décidé que les commissaires ne prendraient pas leur repas en même temps que les enfants afin d'assurer le deuxième service, et ne consommeraient plus d'alcool en leur présence. Il explique que lui-même et ses services ont été attentifs au fait que cette affaire ne prenne pas de dimensions trop importantes en devenant publique; il constate que ce sont surtout quelques commissaires qui ont contribué à lui donner une publicité malvenue. Il conclut enfin en s'interrogeant sur la démarche des pétitionnaires, cinq mois après les faits, d'autant que la prestation est désormais assurée à satisfaction.

Un commissaire demande pourquoi, aux vu des faits qui leur sont reprochés, la Ville n'a pas simplement décidé de se passer des commissaires.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il ne s'agit pas là d'employés de la Ville; la Ville subventionne l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, qui elle-même sollicite l'Association des commissaires.

Un commissaire demande dans ce cas s'il n'aurait pas été plus simple de cesser purement et simplement de collaborer avec eux dans le cadre de cette prestation.

M<sup>me</sup> Alder rétorque que, comme l'a dit M. Vallat, la grande majorité des commissaires sont des gens corrects, et qu'il ne convenait dès lors pas de les punir tous pour quelques-uns.

M. Vallat relève que les incidents dont il a fait mention témoignent plus largement de tensions anciennes, qui n'avaient jamais été réglées. Il confirme néanmoins que la grande majorité des groupes de bénévoles fonctionnaient à satisfaction et ajoute que la Ville n'est pas liée contractuellement à l'Association des commissaires, mais uniquement à l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que la priorité de la Ville était de faire en sorte de poursuivre les prestations pour les enfants et les familles. Elle relève que pour ce qui est du fond, si les comportements problématiques de certains commissaires passaient peut-être à une certaine époque, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Elle indique que l'action des bénévoles s'inscrit dans le cadre d'une prestation publique; qu'il était important de traiter rapidement les problèmes qui ont été abordés. Elle relève qu'aujourd'hui les choses sont apaisées et rappelle que la pétition n'émane que de quelques commissaires. Elle conclut qu'il est maintenant utile que l'on puisse avancer sereinement.

M. Vallat indique que l'administration municipale est intervenue lorsque les signaux devenaient inquiétants, mais avant qu'une crise ne survienne. Il estime dès lors que les enfants n'ont probablement pas eu le temps de comprendre ce qui s'était passé, rappelant que les équipes de commissaires effectuent des tournus sur trois semaines, ce qui ne permet pas aux commissaires de créer individuellement des relations particulières avec les enfants, ce d'autant qu'ils n'officent que sur le premier service. Il relève en outre que les parents n'ont pas été informés de cette suspension, afin de ne pas donner à cette affaire une dimension disproportionnée.

Un commissaire demande confirmation du fait que les commissaires payent les repas qu'ils prennent et demande ensuite quel est le rôle des animatrices du GIAP.

M<sup>me</sup> Widmer confirme que ce sont bien eux qui payent leurs propres repas.

M. Diserens ajoute que le rôle des animatrices est de manger avec les enfants en les encadrant, les rendant attentifs à ce qu'ils consomment et comment, mais malheureusement elles doivent souvent se substituer aux commissaires, pour pallier leur petit nombre, et ne sont ainsi pas en mesure de délivrer les prestations qui leur sont propres dans de bonnes conditions.

Un commissaire souhaite savoir quelle association avait été concernée par la question d'arriérés de paiements qui avait été évoquée au début.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il s'agit de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que la situation avait été assainie dès l'arrivée de M. Thorens à la tête de l'association. Relevant que les commissaires constituent ici un cercle très fermé, contrairement à d'autres associations semblables où les parents d'élèves peuvent s'engager, elle note que ce modèle, au vu des modifications qu'a connues l'école et la société depuis la création des associations philanthropiques des cantines scolaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est appelé à évoluer. M<sup>me</sup> Alder mentionne que la Ville de Carouge a été confrontée à des problématiques semblables et qu'elle a décidé il y a quelques années de municipaliser l'activité en question tout en conservant les bénévoles en soutien.

Elle ajoute que des changements sont aujourd'hui nécessaires pour adapter la prestation à des exigences nouvelles. Elle note à ce titre que certains commissaires se sont sentis attaqués lorsqu'il leur a été demandé de fournir à la Ville un certificat de bonne vie et mœurs ainsi qu'un extrait de casier judiciaire. Il s'agit pourtant d'une demande qui est faite à toute personne en contact ou travaillant avec des enfants, notant que dans ce cadre toute la prudence nécessaire s'impose.

Elle indique en outre que le mouvement associatif des cuisines et restaurants scolaires a tendance à quelque peu s'essouffler, étant donné que les gens ont moins de temps et que les activités et les budgets ont pris une certaine ampleur. Elle explique que la Ville est d'ailleurs en train de travailler avec la Fédération des restaurants scolaires pour faire évoluer le dispositif.

Un commissaire indique souhaiter revenir sur les faits graves qui ont été évoqués. S'il dit bien entendre le climat de malaise qui a été décrit, il se demande s'il n'aurait pas tout de même été possible de remonter à l'équipe des commissaires qui a posé problème, rappelant que ces équipes sont constituées d'une ou deux personnes. Il indique que cette démarche aurait permis d'éviter de suspendre les 90 commissaires, expliquant que c'est cela qui a été très mal pris par certains d'entre eux.

M. Vallat rétorque que la fréquence des difficultés rencontrées laissait à penser que le problème ne concernait pas seulement une ou deux personnes dans une ou deux équipes. Il relève qu'au vu de la situation d'alors, où l'on ne pouvait pas identifier les commissaires par leurs noms pendant le service, une enquête plus poussée aurait été inutilement longue et compliquée. Il note qu'une partie de ce problème a été résolue, car les commissaires sont aujourd'hui recensés et sont identifiables par des badges qu'ils portent pendant le service.

Un commissaire estime qu'il est probable que l'association sache qui sont les commissaires qui se sont mal comportés et en demande confirmation aux auditionnés.

M. Vallat confirme qu'il est possible que l'association le sache; il estime aujourd'hui que l'important est de pouvoir s'assurer que la prestation est accomplie dans de bonnes conditions et que les collaboratrices et collaborateurs du GIAP n'ont pas d'appréhension en allant travailler. Il conclut que si d'autres solutions avaient pu être explorées, celles qui ont été choisies par la Ville ont plutôt bien fonctionné, eu égard aux objectifs poursuivis.

M. Diserens rappelle que certaines collaboratrices du GIAP avaient peur de représailles suite à l'expression de leur malaise. Il explique que la décision de suspendre les commissaires avait été prise suite à plusieurs précédents. Il rappelle notamment que suite à une des réunions avec les commissaires, à laquelle l'adjointe de direction du ECO et sa responsable de secteur avaient pris part,

ces dernières avaient tellement été prises à partie et agressées par certains commissaires que la responsable de secteur s'est mise en arrêt maladie pendant trois jours afin de s'en remettre. Il note que c'est ce genre d'épisodes qui ont poussé le GIAP à intervenir de manière marquée et forte auprès de son mandataire.

Une commissaire demande si dans les autres associations il y a autant de bénévoles qui ne viennent qu'une fois toutes les trois semaines.

M<sup>me</sup> Widmer répond que cela dépend, indiquant qu'à Plainpalais il y a énormément de commissaires, à Pâquis presque plus.

Une commissaire demande ce qui est fait pour accompagner les bénévoles dans l'accomplissement de la prestation décrite, au vu des évolutions qui ont été mentionnées.

M<sup>me</sup> Widmer relève qu'il est difficile pour des associations de bénévoles de s'adapter à un cadre normatif qui a beaucoup évolué, notamment du point de vue de l'hygiène et des exigences comptables. Elle indique néanmoins que la Ville a beaucoup discuté avec elles, et qu'un travail constant afin d'assurer un lien avec ces bénévoles est effectué par le ECO.

Une commissaire remercie tout d'abord la Ville et le GIAP d'avoir priorisé le bien-être des enfants et l'accomplissement de la prestation, ainsi que d'avoir protégé des collaboratrices attaquées.

Elle demande si dans cette affaire il y a déjà eu dépôt d'une plainte, et si oui contre qui et pourquoi.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'un commissaire avait traité à une occasion un enfant d'«idiot» en lui donnant un coup d'éponge dans le visage. Elle indique que ces faits avaient été rapportés aux parents qui avaient décidé de porter plainte contre le commissaire en question. Elle note que, s'agissant là d'une situation précise, le commissaire avait pu être identifié.

Une commissaire trouve que la police a fait preuve de légèreté en classant cette plainte, relevant que la même chose a pu survenir lors des premières plaintes déposées par des femmes violentées. Elle s'interroge ensuite sur le travail des commissaires, estimant que si une partie fait bien son travail, le fait que la prestation est désormais ouverte à tous les enfants scolarisés et non plus seulement aux seuls nécessiteux rend son exécution par des bénévoles plus adaptée.

Un commissaire relève que MM. Dominicé et Hämmerli avaient paru profondément choqués et atteints dans leur honneur par la suspension qui avait été prononcée envers les 90 commissaires et les griefs exprimés, et voudrait comprendre comment l'on peut expliquer leurs déclarations.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'elle ne peut se substituer à MM. Dominicé et Hämmerli. Elle estime que si eux-mêmes ne sont pas en cause, ils ne devraient pas se sentir atteints dans leur honneur, car aucune accusation générale n'a jamais été formulée.

M. Vallat relève que la décision administrative n'a pas été contestée lorsqu'elle a été prise; qu'aucun recours ni aucune plainte n'ont été déposés par les commissaires. Il propose ensuite de mettre à disposition de la commission toute la correspondance entretenue au sujet de cette affaire avec l'association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, afin que les conseillers municipaux puissent baser leur jugement sur des éléments de fait.

Un commissaire indique que les commissaires ont fait état d'un rapport qui aurait été rédigé par la Ville sur eux, et demande si cela est exact.

M. Vallat répond qu'aucun rapport n'a été rédigé au niveau de la Ville, indiquant que si un rapport a été rédigé au niveau du GIAP, il comprend des données nominatives de collaboratrices et collaborateurs du GIAP et ne serait donc pas communicable conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Le président se demande s'il n'y avait pas moyen de procéder autrement que de jeter l'opprobre sur tout un groupe pour deux ou trois personnes. Il relève ensuite que les commissaires auditionnés avaient indiqué à la commission que lors des réunions les représentants de la Ville étaient très sympathiques envers le GIAP, et beaucoup moins avec eux. Il dit en ce sens regretter que l'engagement bénévole soit péjoré, et demande aux auditionnés ce qu'ils vont faire pour concilier le travail des bénévoles avec celui des collaboratrices du GIAP.

M. Vallat indique qu'il convient d'apporter une précision sur la première remarque, et déclare que la Ville n'a jamais porté d'accusation – contrairement à ce que prétendent les pétitionnaires. Il déclare que l'administration a eu connaissance d'éléments de fait, incontestés, à savoir l'existence d'un malaise et de tensions pouvant dégénérer. Il indique que des décisions administratives ont été prises pour assurer le fonctionnement régulier d'une prestation de service public.

M<sup>me</sup> Widmer ajoute qu'à l'assemblée générale mentionnée plus haut, elle-même et d'autres avaient été saluer M. Thorens, M. Hämmerli et les autres commissaires, afin de montrer que la Ville était là pour collaborer et discuter.

M. Diserens précise qu'à cette assemblée générale aucune animatrice du GIAP n'avait été conviée, mais uniquement la direction du GIAP et la responsable de secteur, qu'il a mentionnée auparavant.

M<sup>me</sup> Alder abordant la question de l'évolution du dispositif, indique qu'elle fait l'objet de différents groupes de travail. Elle précise que la Ville pense que

certaines associations défaillantes devront être remplacées par l'une ou l'autre des entités avec lesquelles la Ville collabore. Elle ajoute que vu l'évolution du cadre légal, il faudra aussi se poser la question de la municipalisation de cette prestation. Elle dit néanmoins que tout apport de la société civile est bienvenu, et qu'il conviendra peut-être de suivre à ce titre le modèle carougeois qui conserve le bénévolat tout en municipalisant la prestation.

M. Diserens relève que les exigences élevées à tous les niveaux, qui sont inhérentes à la réalisation de la prestation parascolaire, deviennent de moins en moins compatibles avec les principes d'une activité bénévole. Il indique à ce titre que le constat est le même pour tout le canton: le tissu associatif local qui, pendant des années, s'est beaucoup investi avec succès dans les écoles est en train de s'étioler pour cette raison. Il note que la prestation devient tellement rythmée et doit être tellement efficiente que les associations ne s'y retrouvent plus vraiment.

M<sup>me</sup> Alder indique qu'elle devient une réelle prestation publique. Indiquant vouloir rassurer les commissaires sur l'affaire présente, elle déclare qu'aujourd'hui les choses sont bien pilotées par le ECO et le GIAP, ajoutant qu'à Saint-Gervais la situation a été réglée et que l'on évolue dès lors dans un climat apaisé. Elle souhaite à ce titre remercier M. Thorens pour son écoute et sa collaboration, qui a permis de faire en sorte que la prestation ne soit jamais interrompue. Si elle indique que le système est appelé à évoluer, elle relève qu'il convient de saluer le travail quotidien des bénévoles auprès des enfants, qui agissent en complément avec le GIAP et les employés de la Ville.

## **Séance du 9 mars 2020**

### *Discussion et vote*

Le président rappelle l'épisode un peu particulier que concernait cette pétition, indiquant pour mémoire que des commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais avaient été mis à pied suite à des épisodes assez tristes, potentiellement de nature pénale. Il relève que les torts sont partagés, confirmant que si certains commissaires se sont en effet mal comportés et ont jeté ainsi l'opprobre sur leurs confrères, le département de M<sup>me</sup> Alder en mettant à pied tous les commissaires a eu un geste problématique envers le travail bénévole.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique soutenir le classement de la pétition, rappelant que l'audition de M<sup>me</sup> Alder et de ses équipes a bien permis de se rendre compte qu'il n'y avait pas eu de mise à pied directe de six mois, mais que le processus avait été beaucoup plus doux. Elle ajoute que vu l'ampleur du groupe, composé de 90 commissaires, il aurait fallu beaucoup de temps pour trouver ceux qui avaient eu un mauvais comportement, relevant que dès lors la suspension de l'ensemble du groupe pour un petit moment avait permis à certains

d'entre eux de réfléchir. Elle indique de plus que la situation étant maintenant apaisée, il convient de classer cette pétition.

Un commissaire du Parti socialiste indique qu'il soutient également le classement pour les raisons suivantes, la première étant que cette association a déjà un lourd passé derrière elle, qui s'était soldé il n'y a pas si longtemps, en 2011, par la reconnaissance d'une gestion déloyale. Il invoque comme deuxième raison le fait que les employées du GIAP ont souligné elles-mêmes le mauvais comportement de certains commissaires, estimant au passage qu'il n'est pas normal que les commissaires qui sont bénévoles doivent payer eux-mêmes leur repas. Il invoque enfin comme dernière raison le fait que l'Association des commissaires s'est montrée incapable de formuler la moindre autocritique, alors qu'ils devaient nécessairement connaître les noms des commissaires concernés et les circonstances des faits. Il dit par ailleurs déplorer le comportement partial du président, quand il avait fait état d'accusations graves portées à l'encontre de gens devant défendre leur honneur. Il indique par conséquent que s'il advenait que la commission renvoie la pétition au Conseil administratif, son groupe lancerait un rapport de minorité.

Le président rétorque qu'il avait pris connaissances des faits tout d'abord par M. Hämmerli, et que les accusations n'ont pas été révélées en détail par M<sup>me</sup> Alder. Il dit en ce sens avoir trouvé dérangent que celle-ci ne rentre pas dans les détails, et rappelle en outre que la plainte pénale à l'encontre d'un commissaire avait été classée précédemment. Il signale en outre que M. Hämmerli est un ancien collègue, et qu'il ne risquerait pas à remettre en cause sa probité.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il soutiendra également le classement de la pétition, suite à l'audition de M<sup>me</sup> Alder.

#### *Vote*

Le président soumet par conséquent au vote le renvoi de la pétition P-409 au Conseil administratif.

Par 11 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG), le renvoi est refusé.

*Annexe: pétition P-409*

## **Pétition de l'Association des commissaires des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, pour le respect de leur<sup>s</sup> activité<sup>s</sup> bénévoles au service des enfants de la Ville de Genève.**

Le 15 avril 2019, la Ville de Genève, prenant prétexte de plaintes du GIAP, a suspendu l'activité des commissaires dès le 29 avril 2019.

Le directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité invoque « un vrai malaise de la part des équipes du GIAP, qui accompagne les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de l'école de Saint-Gervais ».

Le directeur ajoute « ce malaise trouve son origine dans le comportement jugé inadéquat de certains commissaires envers les enfants et les animatrices du GIAP ainsi que dans un manque d'organisation du service, qui conduit les équipes du GIAP à assurer des tâches qui ne sont pas les leurs ».

Lors de rencontres postérieures à ce courrier, entre le Département et le GIAP d'une part, l'Association des cuisines scolaires d'autre part, des faits objectivement graves ont été invoquée par le GIAP, à savoir le racisme envers les enfants et une attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin.

En dépit de réitérées demandes, les faits invoqués qui portent atteinte à la réputation morale et sociale des commissaires n'ont jamais été démontrés tant par le GIAP que par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dès lors que les accusations calomnieuses portées contre l'ensemble des commissaires, ne font pas l'objet de regrets et de rétractation de la part de leurs auteurs, nous prions le Conseil municipal de la Ville de Genève, respectivement le Grand Conseil, de faire respecter le droit d'être entendu, c'est-à-dire de faire valoir notre position quant aux accusations ténorisées dans un rapport que le GIAP et la Ville de Genève refusent de communiquer.

Genève, le 26 septembre 2019